

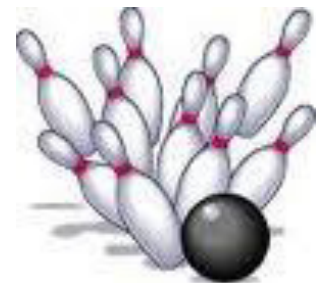


Accueil de Loisirs

Du lundi 08 juillet au vendredi 30 aout 2019



Espace Roger PLANQUART
9, rue du Château - Chérens



ETE 2019

L'Accueil de loisirs de la Commune de Chérenge est de retour cet été. Il accueillera les enfants et jeunes de 3 ans à 15 ans pour leur offrir, en toute sécurité, des animations de qualité.

Cette année encore, l'accueil de loisirs sera prolongé sur toute la durée du mois d'août.

Les enfants apprendront à mieux se connaître, à vivre et construire ensemble, à se responsabiliser progressivement. Ils feront l'apprentissage de la vie collective dans un climat de respect et de tolérance, de partage et de solidarité.

De nombreuses activités seront mises en place pour permettre de répondre aux attentes de chacun. Les grandes animations et grands jeux seront privilégiés, et les ateliers seront reconduits.

Tout sera mis en œuvre pour que vos enfants s'amuse et profitent pleinement de leurs vacances.

Du lundi 08 juillet au vendredi 30 août inclus

de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h – possibilité de restauration le midi

➤ **Inscriptions** : dossiers disponibles en Mairie à partir du **04 juin**

(pour les Chérengeois, veuillez vous munir de votre dernier avis d'imposition)

(Jusqu'au samedi 22 juin dernière limite)

Tout dossier incomplet sera refusé.

Le paiement s'effectue à l'inscription.

Aucun désistement ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

➤ **Cantine et Garderie** : Système de badge magnétique. « Cher Pass' » à retirer en Mairie.

➤ **Horaires Garderie** : de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h00

➤ **Mini-camps** : Inscriptions à partir du 04 juin en Mairie



Tarifs

Cette contribution devra être versée lors de l'inscription en Mairie (**chèques libellés à l'ordre du Trésor Public ou paiement par carte bancaire**).

Tranches	Quotients (*)	ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES 2019			
		Inscription par semaine	Inscription Semaine du 12 au 14 août	Garderie par séance	Mini- camps par jour
1	0 à 2 576 €	5,30 €	3,20 €	1.10 €	8.00 €
2	2 577 à 3 308 €	9,00 €	5,40 €	1.20 €	
3	3 309 à 4 360 €	11,30 €	6,80 €	1.30 €	
4	4 361 à 6 097 €	13,60 €	8,20 €	1.40 €	
5	6 098 à 7 317 €	15,90 €	9,60 €	1.50 €	
6	7 318 à 9 238 €	18,20 €	11,00 €	1.60 €	
7	9 239 à 11 570 €	20,50 €	12,30 €	1.70 €	
8	Plus de 11 570 €	22,70 €	13,70 €	1.80 €	
Extérieurs qui ont un lien avec Chérenge (I)		33.00 €	21.00 €	2,20 €	12,00 €
Extérieurs qui n'ont pas de lien avec Chérenge		55.00 €	33.00 €	3,00 €	

Cantine : 2,60 € chérengeois, 3,60 € extérieurs

Concernant la restauration, si des enfants présentent des allergies alimentaires, il sera demandé aux parents de compléter un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I. disponible en mairie) afin d'optimiser les conditions d'accueil de leur enfant.



Mini-camps– Eté 2019



Mini camps 6-8 ans				
Camping «les évoïches» Marchiennes	17 au 19 juillet (3jours)	Piscine/ Waterball/ Tchouk Ball/ multi activités	24 places	En tente
Mini camps 8-11 ans				
Camping «les évoïches» Marchiennes	22 au 25 juillet (4jours)	Piscine/ Waterball/ Bi cross/ course d'orientation en forêt /multi activités	24 places	En tente
Mini camps 9-15 ans				
Parc d'Olhain	19 au 23 août (5jours)	Piscine/ Biathlon/ Mini golf/ animation électro-mobile (hoverbaord, gyroskate...)	24 places	En tente

ATELIERS– Eté 2019

ATELIERS 6-8 ANS, 9-11 ANS ET 12-15 ANS

Pour permettre à vos enfants de s'investir pleinement dans différents projets, toutes les matinées de la semaine seront consacrées à des ateliers/stages concrets et plus poussés à choisir à l'inscription et ce pour chaque semaine* :

- **Ateliers Manuels** : réalisations d'activités manuelles d'envergure (sculptures géantes, Graph., création de bijoux et décorations, créations utilisant divers matériaux recyclables...)
- **Ateliers Culturels** : découverte de la culture sous toutes ses formes (Théâtre, Chorégraphies, Créations de mode, Arts du cirque, musique...)
- **Ateliers Sportifs** : les multiples facettes des activités sportives envisagées de manière ludique (parcours vélo, sports de raquette, sports collectifs, ou des sports de précision et d'orientation, ...)

* à défaut de choix, l'enfant sera inscrit dans l'atelier le moins rempli

ACTIVITES– Eté 2019

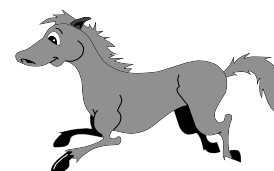
Afin de permettre à chacun de participer aux activités, nous vous proposons cette année encore d'inscrire vos enfants à l'avance directement à l'**Espace PLANQUART** aux dates suivantes :

-Samedis 15 et 22 juin de 14h00 à 17h00

Les activités seront limitées à 1 séance par enfant et par activité par priorité en fonction du nombre de semaines de présence.

Equitation (12 participants par séance)

3-5 ans Mardis 09.07, 16.07, 23.07, 30.07, 06.08, 13.08 et 20.08 matin

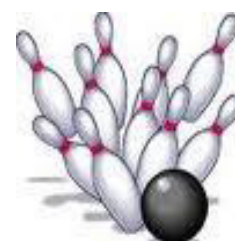


Bowling (12 participants par séance)

6-8 ans Jeudis 11.07, 18.07, 25.07, 01.08, 08.08, 22.08 et mercredi 14.08 après-midi

Grimpe à l'arbre (6 participants par séance)

6-8 ans Jeudis 11.07, 18.07, 25.07, 01.08, 08.08, 22.08 et mercredi 14.08 matin



Piscine (de 16 à 24 participants par séance)

6-8 ans Mardis 09.07, 16.07, 23.07, 30.07, 06.08, 13.08 et 20.08 après-midi

9-11 ans Jeudis 11.07, 18.07, 25.07, 01.08, 08.08, 22.08 et mercredi 14.08 après-midi

12-15 ans Lundis 08.07, 15.07, 22.07, 29.07, 05.08, 12.08 et 19.08 après-midi

Golf Archery (10 participants par séance)

9-11 ans Mardis 09.07, 16.07, 23.07, 30.07, 06.08, 13.08 et 20.08 matin

Escalade (14 participants par séance)

9-11 ans Lundis 08.07, 15.07, 22.07, 29.07, 05.08, 12.08 et 19.08 après-midi



Kayak (10 participants par séance)

9-11 ans Mardis 09.07, 16.07, 23.07, 30.07, 06.08, 13.08 et 20.08 matin

Stand up paddle (10 participants par séance)

12-15 ans Jeudis 11.07, 18.07, 25.07, 01.08, 08.08, 22.08 et mercredi 14.08 matin



Lasergame (10 participants par séance)

12-15 ans Mardis 09.07, 16.07, 23.07, 30.07, 06.08, 13.08 et 20.08 après-midi

Accro branche (10 participants par séance)

12-15 ans Jeudis 11.07, 18.07, 25.07, 01.08, 08.08, 22.08 et mercredi 14.08 matin



Dans le cadre des activités KAYAK et STAND UP PADDLE, l'enfant devra être muni d'un test préalable aux activités nautiques et aquatiques en centre de loisirs. (arrêté du 20 juin 2003 modifié par l'arrêté du 3 juin 2004)